

Conditions Générales de Vente

Article 1 – Objet

Le présent contrat a pour objet la vente de prestations de services de type sound-design pour animations 2d/3d – motions-designs corporates – applications – multimédia.

Article 2 – Validation de commande

Les ventes de prestations de services Sound-design ne sont valides qu'après établissement d'un devis réalisé par M Coen Alexandre et par l'acceptation écrite de celui-ci, daté et signé avec la mention « bon pour accord » inscrite par le client.

Article 3 – Tarifs et modes de règlement

- Un devis estimatif est établie sur mesure pour chaque demande, calculé en fonction du travail effectué pour la prestation, selon la complexité et la durée en heure de travail estimées en fonction des informations (écrites, vidéos, exemples de projets similaires, storyboard, intentions sonores, information complémentaires diverses en lien avec le sound-design).
- Les modes de règlements acceptés pour le paiement des prestations sont : virement bancaire, ou chèque bancaire, et pour les règlements venant de l'étranger via Paypal.

3.1 Délai de règlement

Sauf accord préalable entre le Client et M. COEN Alexandre, les prestations sont payées après validation définitive de la livraison du sound-design par le client. La facture sera alors transmise au client et payable à réception au comptant, en totalité.

- **En cas de versement d'un acompte à la commande**

Un acompte correspondant à 20 % du prix total des prestations de services commandées peut être exigé lors de la passation de la commande si le montant de celle-ci dépasse le montant de 500€HT. Le solde du prix est payable au comptant, après validation définitive de la livraison du sound-design par le client. M COEN ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des prestations de services commandées par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités indiquées aux présentes Conditions Générales de Vente.

- **En cas de prix payable à terme**

En cas d'accord entre le Client et M COEN, les prestations peuvent être payée en totalité et en un seul versement dans un délai de 30 jours à compter de la fourniture et validation des prestations de services commandées, telle que définie aux présentes Conditions Générale de Vente. Ce délai sera mentionné sur la facture qui sera remise au Client par M COEN

Le prix peut être payable, selon l'échéancier convenu entre le Client et M COEN lors de la négociation commerciale, en fonction, notamment, de la nature et du volume des prestations fournies. Cet échéancier sera mentionné sur la facture qui sera adressée au Client par M COEN.

3.2 Pénalités de retard

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard de 15% du montant TTC du prix des prestations de services figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises à M COEN, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à M COEN par le Client, sans préjudice de toute autre action que M COEN serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client. Une indemnité forfaitaire de 40€ sera due en plus des pénalités de retard, selon la loi du 1^{er} janvier 2013.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, M COEN se réserve en outre le droit « Annulation » d'annuler la fourniture des prestations de services commandées par le Client de suspendre l'exécution de ses obligations et d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier.

Article 4 – Exécution de la commande, réclamation et droit de rétractation

4.1 Exécution de la commande

Le client convient que la réalisation du sound-design pourra varier en fonction des critères suivants : complexité du travail à réaliser, précisions des intentions sonores du client, état de finalisation du support de travail (vidéo / jeux / projet à sonoriser)

Un délai purement indicatif de traitement sera indiqué le début des travaux, une date limite de livraison pourra être fixée.

- Le client s'engage à fournir la version définitive du support de travail à M Coen pour que celui-ci procède à la sonorisation.
- Les ajustements et corrections à faire concernant le sound-design, qui feraient suite à une modification de la part du client du support de travail d'origine fournit (en l'occurrence la vidéo,

jeu ou autre matière multimédia à sonoriser) pourraient faire l'objet d'une facturation supplémentaire, selon l'état d'avancement de la réalisation du sound-design et si ces modifications entraîne également un travail supplémentaire (resynchronisation de bruitages, redécoupe et resynchronisation de scènes...) concernant la prestation de M COEN.

4.2 Réclamation concernant le service

Le client peut émettre des réclamations sur le service rendu par M Coen au titre de l'exécution de cette prestation, avant qu'il est validé la totalité des travaux.

Toute réclamation ou contestation de la part du Client devra parvenir, au plus tard 7 (sept) jours après leur fait générateur, sous peine de déchéance.

4.3 Droit de rétractation

En accord avec le client, la prestation immatérielle sera exécutée avant la fin du délai de 7 (sept) jours francs.

Dès l'exécution de la prestation, le client convient donc que l'exécution du service ne pourra donner lieu à l'exercice d'un quelconque droit de rétractation.

La prestation est supposée exécutée une fois le devis a été signé, lu et approuvé par le client.

4.4 En cas d'annulation

- **Si un acompte a été versé à la commande**

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par M Coen, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande sera de plein droit acquis à M COEN et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

- **Si aucun acompte n'a été versé à la commande**

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Prestataire, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, une somme correspondant à 40% de la facture totale sera acquise au Prestataire, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.

Article 5 – Validité des échanges électroniques

Le Client reconnaît la validité et la force probante des échanges et enregistrements électroniques réalisés par M COEN et accepte que lesdits enregistrements reçoivent la même force probante qu'un écrit signé de manière manuscrite.

Article 6 - Propriété intellectuelle

Le transfert de propriété du sound-design ne sera effectué qu'à réception du paiement complet du prix de la prestation. Ceci concerne le sound-design des bruitages à l'image (synchronisation / mixage), les créations musicales sur mesures étant soumises à la déclaration en Sacem dans le cas d'une diffusion publique (Télévision, radio etc..).

Article 7 – Acceptation du Client

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréés et acceptés par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à M Coen Alexandre, même s'il en a eu connaissance.

Article 9 – Résiliation

En cas de violation par le Client de l'une de ses obligations essentielles, M COEN Alexandre se réserve la possibilité de suspendre immédiatement et de plein droit la fourniture du Service et/ou de résilier le présent contrat après une mise en demeure restée sans effet pendant un mois ou, sans préavis, en cas de manquements répétés ou relatifs aux droits de propriété intellectuelle sur les modèles.

En cas de résiliation anticipée, M COEN ne remboursera en aucun cas les sommes versées en totalité ou partiellement par le client.

Article 10 – Droit applicable et juridictions compétentes

Le présent contrat est soumis au droit français. En cas de contestation portant sur l'application ou l'interprétation de ce contrat, les parties conviennent de rechercher une solution amiable. A défaut, les tribunaux du ressort de la cour d'appel de M COEN seront seuls compétents.

Compétence juridictionnelle : tous les litiges découlant des prestations de services fournies par M COEN Alexandre seront soumis au tribunal de commerce de ROMANS SUR ISERE (26105) , ce qui est expressément accepté par le client.

Article 11 – Acceptation du Client

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréés et acceptés par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions

générales d'achat, qui seront inopposables à M COEN Alexandre, même s'il en a eu connaissance.